

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018 – 20 H

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. BRAY, M. JEUNEMAITRE, M. PATRON, Mme PRADOUX, Mme CANAPI, Mme HOTIN, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, M. GUILLABERT, Mme GONCALVES, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme BAALI-CHERIF, Mme SPARACINO, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, Mme BACQUET, M. CAMBIEN, Mme FISCHER, Mme ANDRE
Excusé(s) représenté(s)	Mme BAIOCCHI, adjoint, par M. JEUNEMAITRE Mme CHEVET, adjointe, par M. BRAY M. BENECH, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. JACOB, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme OCANA, conseillère municipale, par Mme PRADOUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. PATRON M. POLLET, conseiller municipal, par Mme FISCHER
Excusé(s) non représenté(s)	Mme ARONIO DE ROMBLAY M. PERCHERON Mme BENARD-BIENVENU M. RAFIK
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme ANDRÉ

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	22.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 5 avril 2018	

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (29 voix "pour"), Mme ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Adopté à l'unanimité (29 voix « pour »).

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE

2018.15 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2018.16 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS (Transfert de la compétence « Eau »)

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les statuts de la Communauté de Communes du Provinois tels qu'ils sont annexés à la délibération.
- ⇒ D'approuver le transfert de la compétence « EAU » dans sa totalité à la Communauté de Communes du Provinois.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ D'adresser copie de la présente délibération à la Communauté de Communes du Provinois.
- ⇒ De publier la présente délibération aux Recueils des Actes Administratifs de la Commune.

ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

2018.17 – PRESTATIONS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2018 (CANTINE, ETUDES SURVEILLEES, GARDERIE)

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer les tarifs de la restauration scolaire et les tranches de revenus conformément au barème joint en annexe 1, tenant compte d'une augmentation de 2,25 % à compter du 1^{er} septembre 2018.
- ⇒ De fixer les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée conformément au barème joint en annexe 2 tenant compte d'une augmentation de 1,2 % à compter du 1^{er} septembre 2018.
- ⇒ D'appliquer aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits, le tarif des communes extérieures jusqu'à la régularisation de leur dossier.
- ⇒ De fixer à 26,74 € le prix forfaitaire de garde pour tout retard après 18 heures ou 18 heures 05 selon les écoles élémentaires et 18 heures 15 aux écoles maternelles.
- ⇒ D'appliquer aux familles des communes qui appartiennent à la Communauté de Communes du provinois le tarif "Provins".
- ⇒ D'accorder aux familles nombreuses (3 enfants et plus), provinoises ou ressortissantes de la communauté de communes du provinois, sous réserve d'être détenteur de la carte famille nombreuse et de la carte du provinois, une réduction de 20% sur les tarifs joints en annexe 1 et 2.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME, TRAVAUX ET COMMERCE

2018.18 – RECHERCHE DES REJETS MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX USEES URBAINES

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser M. le Maire à solliciter une aide de 80% auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.19 – RENOUELEMENT DE CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver, pour une durée de 25 ans, la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, le cahier des charges de concession et ses annexes à intervenir avec Enedis et EDF ;
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.20 – REALISATION DU DIAGNOSTIC COMMUNAL DES BATIMENTS PUBLICS EN MATIERE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De lancer, sous sa maîtrise d'ouvrage, le diagnostic de conformité des bâtiments publics identifiés en annexe, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux de mise en conformité à réaliser et leur coût estimatif,
- ⇒ De solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Département de Seine-et-Marne et de tout autre organisme pour le financement de ces diagnostics,
- ⇒ De s'engager à suivre les travaux de mise en conformité pour les bâtiments communaux dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette démarche.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

SPORTS

2018.21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES «MANIFESTATIONS SPORTIVES»

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Les Manicous	1200 €
Provins Rugby Club.....	1000 €
Soit un montant total de	2200 €

- ⇒ il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2018
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES

2018.22 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

A l'unanimité (27 voix « pour »), le conseil municipal décide :

Monsieur le Maire ne participant pas au vote – M. JACOB (maire sortant en 2017) ne participant pas au vote (article L.2121-14 du CGCT)

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.23 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déclarer le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.24 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De délibérer sur les propositions élaborées par les commissions concernées par lesdites associations, au titre de l'exercice 2018, et récapitulées dans les tableaux annexés à la présente,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.25 – COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DES SOLIDARITES URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE France AU TITRE DE L'ANNEE 2017

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2017.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2018.26 - VENTE D'UN TERRAIN A BATIR CADASTRE SECTION AE 235 ET 237 SIS SENTE RURALE N°69 DITE DU JARDIN CERTEAU

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour vendre la parcelle cadastrés AE 212, au profit de Monsieur Jean-Louis MONNICAULT, domicilié 7 Chemin de Fontaine Riante à PROVINS (77160), moyennant le prix net vendeur de 2.345 € (Deux mille trois cent quarante-cinq euros).
- ⇒ De rappeler que l'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h17.

Le Maire,



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA